

Génie électrique et électronique

Le tableau suivant résume les variantes possibles pour le stage obligatoire et vous indique quel statut indiquer dans la FRAC quand le stage se déroule pendant la période des cours.

Il est important que le statut indiqué dans la FRAC soit correct pour le bon déroulement des étapes administratives. Merci donc de lire attentivement le tableau et les remarques ci-dessous.

Les stages qui ont lieu en dehors des périodes de cours ne doivent pas être pris en compte pour la FRAC.

Génie électrique et électronique				
Variante de stage	Crédits	Statut à indiquer dans la FRAC	Semestre comptabilisé dans la durée des études	Remarques
SCS, 4 à 6 mois	30	Stage	Oui	Le stage (SCS) ne peut s'effectuer qu'après avoir suivi deux semestres de master.
STAP, min. 8 semaines (max. 12 semaines), pendant la période des cours	Crédité avec le projet de master	Stage	Non	En règle générale, le stage (STAP) doit être effectué après deux semestres de cycle master mais avant le projet de master. Sur demande de l'étudiant, la section peut l'autoriser à effectuer son stage dès la fin du cycle Bachelor.
PDME (17 à 25 semaines)	30	Présent	Oui	

Remarques importantes:

- si pendant le semestre de stage, vous avez l'intention de vous inscrire à un cours, vous devez sélectionner le statut **PRESENT** et ne pas sélectionner d'autres statuts.
- si le stage n'a pas été annoncé et **accepté** par votre coordinateur de stage, le semestre en stage sera comptabilisé dans la durée des études. Dans ce cas, sélectionnez l'option « **Stage effectué à titre personnel, sans inscription dans le portail des stages EPFL** ».
- la prolongation d'un stage obligatoire STAP au-delà d'un semestre est considérée comme une période de stage effectuée à titre personnel.

SCS: Stage avec Crédits Séparés à obtenir dans le cycle master.

STAP : STAge indépendant du Projet de master, crédité avec le projet de master.

PDME : Projet De Master effectué en entreprise.